



LES CLÉS DE MA RÉUSSITE AU COLLEGE NOTRE-DAME

*Je suis responsable de mes actes et je respecte les règles
qui me permettront de réussir ma vie de collégien*

Pour vivre avec les autres au sein de la communauté éducative,
en harmonie avec le projet éducatif,

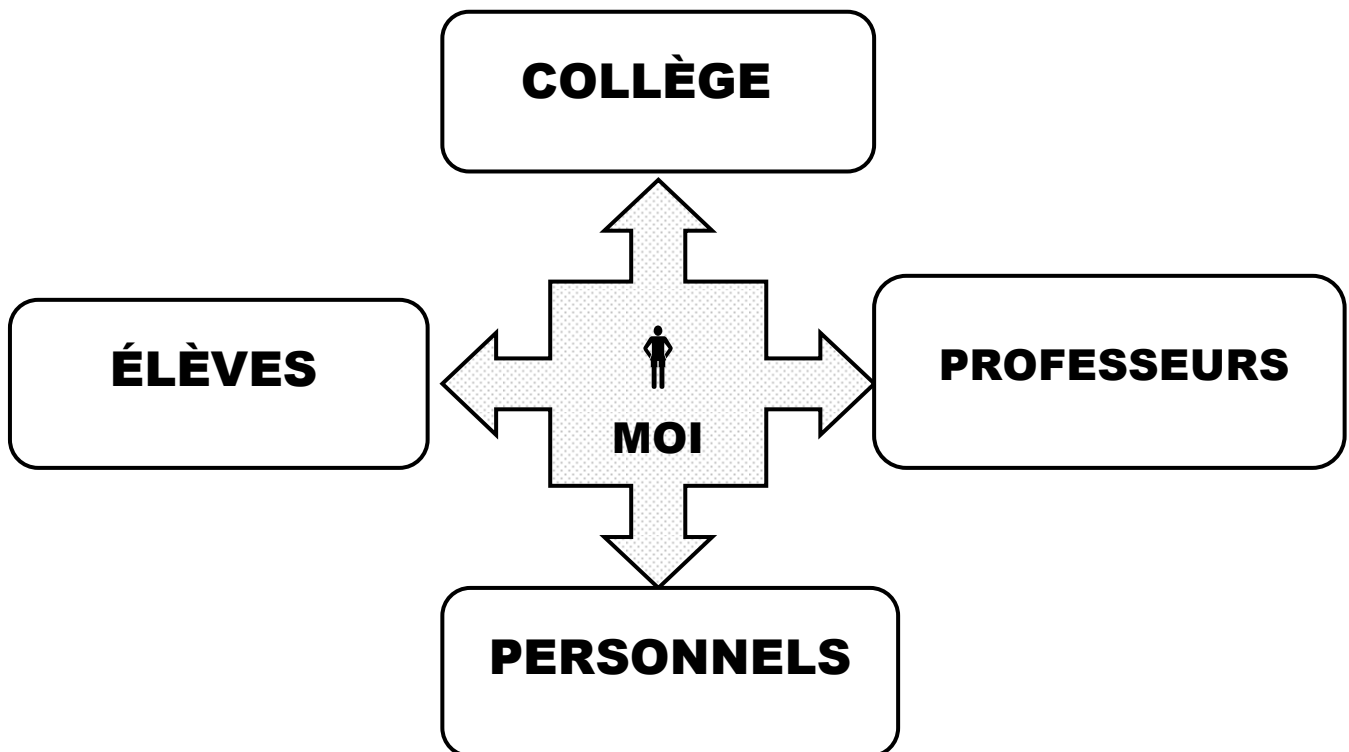
Pour cela, moi

Nom : Date et signature de l'élève :

Prénom :

j'accepte le

Règlement intérieur du Collège



JE SUIS RESPONSABLE DE MES APPRENTISSAGES :

- J'écoute, j'apprends, j'applique, je cherche à progresser. J'accepte les remarques, je tiens compte des conseils et je revois les corrections, je remets tout mon travail dans les délais exigés.
- Je ne bavarde pas.
- Lors d'une absence, **c'est à moi** de m'informer du travail à faire.

JE SUIS RESPONSABLE DE L'AMBIANCE DE LA CLASSE ET DE CELLE DU COLLEGE :

- J'écoute, je participe, j'aide et j'accepte les autres dans leurs différences. J'agis en toute honnêteté.
- Je porte des vêtements soignés, non provocateurs et adaptés.
On évitera donc toute extravagance en général, au niveau des cheveux, des jupes, des tee-shirts, des pantalons et des boucles d'oreille. Les sous-vêtements ne devront pas être apparents.
- Pour des raisons d'hygiène, je ne crache pas. Le CHEWING-GUM est strictement interdit dans les locaux de l'établissement.
- Je suis responsable de l'environnement : je veille à la propreté des lieux, je jette les papiers dans les poubelles, je maintiens les locaux en ordre et je laisse les sanitaires propres.
- Je rentre en classe en ordre et en silence. Aux interours je ne sors pas de la classe. Je me déplace d'une salle à l'autre dans le calme. Je ne cours pas et ne crie pas dans les bâtiments.
- Aux récréations je ne reste pas dans la classe ni dans les couloirs.
- Je suis ponctuel.
- Je suis respectueux des riverains du collège.
- La mauvaise tenue en dehors du collège n'engage que la responsabilité des parents. Cependant, tout éducateur se réserve le droit d'intervenir pour tout comportement ou toute tenue négligée aux abords mêmes du collège.

Les signes religieux, philosophiques, politiques et spirituels ostentatoires ne respectant pas le caractère propre de l'enseignement catholique et le projet éducatif de l'établissement sont interdits.

Tout couvre-chef quel qu'il soit sera interdit dans les locaux de l'établissement.

JE SUIS RESPONSABLE DE MES ACTES :

- Je n'utilise les ordinateurs que pour les travaux demandés, je n'utilise pas la messagerie et je n'installe pas de nouveau logiciel...
- Je respecte le droit à l'image de mes camarades et des adultes de l'établissement.
- Je n'insulte pas et ne tiens pas de propos diffamatoires et notamment sur mon blog.

JE SUIS RESPONSABLE DE MA SECURITE ET DE CELLE DES AUTRES :

- J'apporte seulement les objets en rapport avec les études. Tout objet, considéré comme dangereux ou incompatible avec la vie scolaire (couteau, cutter, gadgets mécaniques ou électroniques, baladeurs, lecteurs MP3, radio, téléphone...) sera confisqué et déposé au bureau du Conseiller d'Education ou du Directeur. Il ne sera restitué qu'au responsable de l'élève.
- Conformément à la loi, l'usage du TABAC, l'introduction de boissons alcoolisées et autres substances illicites sont strictement interdits dans l'établissement et ses abords.
- Je suis poli et je respecte les autres.
- Je n'agresse ni physiquement, ni verbalement.
- Je ne commets pas d'imprudences.
- Je fais part à un adulte du collège des problèmes que je peux rencontrer.
- Je suis complice si je ne signale pas un acte grave.
- Je ne stationne pas aux entrées du collège. Je suis vigilant aux déplacements des véhicules et des piétons sur les trottoirs.
- Les usagers d'engins à deux roues doivent mettre pied à terre dès le portail du collège. Les moteurs doivent être arrêtés et les engins garés au parking prévu, qui est fermé mais non surveillé.

JE SUIS RESPONSABLE DE MON MATERIEL ET DE CELUI DU COLLEGE :

- Je possède toujours avec moi le matériel nécessaire et exigé pour les cours.
- J'installe, j'utilise et je range avec soin.
- Toute dégradation devra être remboursée indépendamment des sanctions disciplinaires en cas de malveillance.
- « Prévenir plutôt que guérir ». Le collège ne renonce pas à son rôle éducatif, cependant il est imprudent de laisser des sommes importantes ou des objets de valeur à des élèves. En cas de vol, le collège décline toute responsabilité à l'égard des familles.

Se trouve exclu de l'établissement, tout ce qui ne peut favoriser les points énoncés ci-dessus :

il n'est pas question de tout énumérer dans ce document.

Les punitions et les sanctions sont là pour remédier à mes défaillances et à me faire réfléchir. J'assume celle(s) que l'on me donne selon la gravité de mes actes :

Punitions :

- Travail à refaire
- Rappel à l'ordre
- Retenue
- Travaux d'intérêts scolaires ou généraux...

Sanctions disciplinaires :

- Exclusion de cours
- Avertissement disciplinaire
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive

Mes droits sont respectueux de ceux des autres et s'accompagnent de devoirs

REGLES DE FONCTIONNEMENT A L'USAGE DES FAMILLES

1. Les horaires de cours :
 - Lundi - mardi - jeudi et vendredi : de 8 h à 11 h 55 et de 13 h 55 à 16 h 50
 - mercredi : de 8 h à 11h 50Ces horaires sont en vigueur tout au long de l'année scolaire sauf modifications exceptionnelles qui seront portées à la connaissance des familles par le biais du carnet de correspondance avec signature d'un adulte de l'établissement.
2. Le carnet de correspondance doit être en permanence dans le cartable. Il doit être tenu en parfait état. **Les parents doivent le vérifier régulièrement.**
3. Le Conseiller d'Education doit être prévenu des absences du jour par téléphone dès la première heure de cours de l'élève. Les parents confirment ensuite par écrit.
4. Toute absence prolongée (plus de 2 jours) sera confirmée par un certificat médical. Toute absence prévisible fera l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée à la direction du collège.
5. Les dates des vacances doivent être impérativement respectées.
6. Tout élève en retard doit se présenter au Conseiller d'Education. Un élève en retard en cours ne sera admis qu'avec un billet délivré par la vie scolaire. Pour tout retard de plus de 10 minutes (sauf impondérable), les élèves ne seront pas admis en cours mais en salle de permanence.
7. Les cours d'EPS sont obligatoires sauf pour les élèves ayant une dispense médicale.
8. Seuls les élèves ayant leur compte repas approvisionnés pourront déjeuner au restaurant scolaire. Ceux ayant oublié ou perdu leur carte déjeunent en dernier.
9. Il n'y a pas d'infirmière dans l'établissement et le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments. Si l'élève a des médicaments à prendre dans la journée, il/elle doit les remettre à la Vie Scolaire, avec l'ordonnance.
10. Sauf autorisation expresse de la Direction, **l'accès du collège en voiture** est strictement interdit aux parents.
11. En cas de nécessité, les élèves ont la possibilité de joindre leurs parents par téléphone depuis le secrétariat.

Vous parents, vous avez choisi le collège catholique Notre-Dame, pour favoriser la formation intellectuelle, physique, humaine et spirituelle de vos enfants : il paraît donc indispensable d'en respecter les orientations.

Nom, date et signature des parents :